

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 11 juin 2020

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Pierre Dufay de Lavallaz, relatif au « Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire »

Lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019, M. Pierre Dufay de Lavallaz a émis le vœu que l'information relative à la « possibilité offerte aux familles habitant à plus de 2.5 kilomètres de l'établissement scolaire du Pontet de demander au Service administratif des écoles le remboursement d'un abonnement de transports publics pour leur enfant » soit rendue plus facilement accessible sur le site internet communal.

La Municipalité répond ainsi à ce vœu :

- Cette information sera ajoutée au courrier destiné aux parents lors de la prochaine rentrée scolaire.
- Un lien figure sur la page « Transports/horaires » du site internet des écoles d'Ecublens <https://www.ecoles-ecublens.ch/transports/horaires/>
- L'information figure désormais sur la page « Subsidés parents » du site internet communal <https://www.ecublens.ch/cadre-de-vie/residents/subsidés-parents>

2) Réponses aux vœux de M. le Conseiller Daniel Sage du 8 décembre 2017 concernant le Budget 2018 (page 65, compte n° 430.3142 – Entretien du réseau routier)

Questions :

1. *Quels ont été les critères pris en compte pour établir ce plan ?*

Le budget d'entretien du réseau routier communal est établi en fonction du relevé des indices d'états de nos chaussées, selon la norme VSS. Chaque année, l'ensemble du réseau routier est analysé selon cette norme et une notation est actualisée. La planification des réfections de chaussées est ainsi priorisée en fonction de ces indices puis coordonnée avec les projets de travaux de réaménagements et des autres services (eaux, épuration, électricité, gaz, éclairage public, TVT, Swisscom). Ainsi, nous aboutissons à la planification finale présentée au budget.

2. *Prend-on suffisamment en considération les aspects liés à la sécurité ? Il y a un certain nombre de problèmes sécuritaires aux abords des écoles, une barrière au chemin de la Rave qui n'est toujours pas installée, le parking du Pontet, etc.*

Pour le compte n° 430.3142, les aspects de sécurité sur l'ensemble des usagers de la route, du trottoir et du cheminement sont systématiquement analysés, selon les normes en vigueur et conjointement avec la PolOuest. Un audit a également été réalisé sur tous nos passages piétons et de nombreuses améliorations de la sécurité ont été réalisées. Concernant les aménagements des abords des écoles, ils ne sont pas imputés dans ce compte. Toutes les dispositions nécessaires à la sécurité sont

analysées et réalisées mais il n'est pas possible et utile de mettre en place des barrières sur tous les trottoirs. Concernant le chemin de la Raye, suite au dépôt d'un postulat pour la pose d'une barrière, la Municipalité a répondu en réalisant un élargissement du trottoir bien plus efficace qu'une barrière. Pour le parking du Pontet, des améliorations sont étudiées dans le cadre du réaménagement de la Plaine du Croset.

3. *Déploie-t-on complètement les mesures améliorant la vie des riverains, des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite ?*

Le bien-être de la population et des riverains, ainsi que des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite est un des sujets sur lequel la Municipalité est la plus active. Ces dix dernières années, de très nombreux aménagements ont été réalisés sur ce critère. Chaque avant-projet de réaménagement implique des réflexions incluant le délégué mobilité douce du SDOL ou le guichet vélo cantonal tout en appliquant les normes VSS. D'autre part, les associations défendant ces mesures sont systématiquement consultées, dès la phase de projet définitif et avant la mise à l'enquête, afin de pouvoir dialoguer et trouver ensemble les meilleures solutions. Il faut également relever que la Ville d'Ecublens a été une des premières communes à finaliser le projet d'assainissement du bruit routier.

4. *Prend-on en compte les aspects de durabilité des équipements des matériaux utilisés ?*

La durabilité des équipements et matériaux utilisés est analysée en détail avant le choix de réfection ou d'aménagement. Ainsi le type d'infrastructure routière fait l'objet d'une étude particulière et d'un dimensionnement adéquat pour garantir sa durabilité. En exemple, la Municipalité a décidé, dans une vision durable et à long terme, de mettre des bordures en granit plutôt qu'en béton. Ces bordures en granit ont une durée de vie quasi infinie, contrairement au béton. Comme vous avez pu le voir sur diverses routes, au lieu de remplacer des bordures, ces dernières sont sablées *in situ*, permettant de les revaloriser. D'autre part, ce procédé est nettement plus économique à long terme par rapport aux remplacements de bordures en béton.

5. *Les critères liés à la préservation de l'environnement sont-ils bien intégrés à ce plan ?*

Les critères environnementaux sont toujours pris en compte dans les diverses réfections de chaussées, tant dans le choix de matériaux recyclés s'ils sont utilisables que sur la provenance des matériaux ou enrobés. D'autre part, dans les études d'offres entreprises, un chapitre est systématiquement analysé et évalué pour les aspects environnementaux.

3) Réponse au vœu de M. le Conseiller communal Charles Koller du 13 décembre 2019 relatif à la création d'un compte n° 171.3170.XX « Activité patinoire »

Lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2019 relatif à l'approbation du budget communal 2020, M. Charles Koller a demandé un amendement au compte n° 171 « Sport – activités et subventions » en vue de la création d'un compte n° 171.3170.XX « activité patinoire ». Ne répondant pas à la définition d'un amendement, la proposition de M. Charles Koller a été traitée comme un vœu.

Ce vœu reprend en substance celui émis quelques mois plus tôt par la Commission de gestion 2018-2019. La Municipalité renvoie donc M. Charles Koller à la réponse donnée au vœu n° 5 de la Commission de gestion figurant à la page 20 du rapport de gestion 2019.

4) Construction de la nouvelle Auberge et transformation de la Grande salle communale – Point de situation des travaux

Lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2019, au chapitre des communications municipale orales, Mme Danièle Petoud, Municipale, informait le Conseil communal de l'avancement des travaux de reconstruction de l'Auberge communale et de la rénovation de la Grande salle. Ainsi, elle exposait au Conseil communal les quelques difficultés liées à la démolition du mur mitoyen, aux travaux de reprise en sous-œuvre du bâtiment voisin et enfin à la présence d'un puits non répertorié sous le piètement de la grue.

Par la présente communication, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal des événements intervenus récemment sur ce chantier. A la suite des difficultés rencontrées avec la démolition du mur mitoyen et la reprise en sous-œuvre du bâtiment voisin, la Municipalité a, en fin d'année 2019, rompu de manière unilatérale le contrat qui la liait au bureau d'ingénieur civil mandaté au début du projet. En effet, la nature des solutions proposées, le retard accumulé sur la production des documents d'exécution, le manque d'implication générale dudit bureau, ainsi que son organisation interne, laissaient craindre pour le bon déroulement du projet. Suite à cette résiliation et afin de minimiser l'impact en termes de planification temporelle, la Municipalité a rapidement adjugé le mandat d'ingénierie civil à un nouveau bureau qualifié, au terme d'une procédure d'appels d'offre en gré à gré direct.

Le nouvel ingénieur civil mandaté a rapidement pu identifier les faiblesses du précédent concept de reprise en sous-œuvre du bâtiment voisin et a pu proposer un nouveau concept général statique fiable et efficient. De plus, ce nouveau bureau a pu rapidement prendre en main la production des plans d'exécution pour la nouvelle Auberge, chose malheureusement défailante avec l'ancien ingénieur civil. La mise en œuvre d'un nouveau concept statique sûr et réfléchi a engendré des coûts qui n'étaient pas prévus par le précédent bureau dans le cadre de l'élaboration du devis général du projet. Bien qu'une grande partie de ces coûts aurait de toute manière dû être payée par le Maître de l'Ouvrage (travaux spéciaux de reprise en sous-œuvre, sécurisation du bâtiment voisin, démolition du mur mitoyen, etc.), certains coûts, tels que les plus-values relatives au nouveau mandat d'ingénieur et de certains travaux, sont directement imputables aux problématiques rencontrées avec l'ingénieur initial. Le budget du crédit de construction du projet prévoyait, au CFC 58 « réserve pour divers et imprévus », un montant de Fr. 482'000.- TTC. Actuellement, les différentes difficultés rencontrées depuis le début du chantier et les imprévus relatifs s'élèvent à Fr. 296'000.- TTC. Il reste donc une réserve de Fr. 186'000.- TTC pour les divers et imprévus du chantier.

A ce stade, il n'y a pas lieu de présenter au Conseil communal un préavis de demande de crédit complémentaire au préavis n° 2018/13. Néanmoins, la réserve de divers et imprévu, habituellement nécessaire du début à la fin du chantier, est déjà anormalement sollicitée par la situation exposée ci-dessus. Il n'est donc pas exclu qu'un préavis soit présenté d'ici la fin de la construction de la nouvelle Auberge communale en fonction de l'évolution de la situation.

Le changement d'ingénieur civil, les adaptations des techniques de reprise en sous-œuvre et plus récemment la crise sanitaire liée au COVID-19 ont également un impact significatif sur le planning du chantier. Dès lors, la réouverture de l'Auberge communale est pour le moment prévue à fin mai 2021. Quant à la réouverture de la Grande salle, elle est planifiée pour janvier 2021.

5) Vins de la Ville d'Ecublens

Comme annoncé dans le journal Ecublens Infos du mois d'avril, la Ville souhaite promouvoir ses vins et les mettre en vente auprès du grand public. Depuis le 1^{er} juin 2020, il est possible de passer commande de certains crus directement sur le site www.ecublens.ch/vins. Des dégustations publiques seront proposées dès que le contexte sera à nouveau favorable à l'organisation de ce type de moment convivial.

6) Service des activités scolaires et parascolaires (SASP) – Achat complémentaire de mobilier

Suite au déménagement des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) dans le nouveau collège Croset-Parc en octobre 2019, le Service des activités scolaires et parascolaires (SASP) a déménagé dans les locaux situés au 1^{er} étage de l'Etablissement primaire et secondaire d'Ecublens (EPS) durant les vacances de Pâques. Un montant de Fr. 8'500.- a été mis au budget 2020 dans le compte n° 500.3111 « Achats de mobilier, machines et matériel » mais il s'avère malheureusement insuffisant. Une partie du mobilier a pu être réutilisé mais un achat complémentaire de Fr 7'000.- sera financé dans le cadre de la disposition 3.2 « Autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires non prévues au budget » du préavis n° 2016/16 intitulé « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 » et sera imputé au compte n° 500.3111 « Achats de mobilier, machines et matériel ».

7) Centre Socioculturel – Transformation des WC publics du couvert extérieur

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 7 mars 2019, M. le Conseiller communal Christophe Cartier avait déposé une interpellation concernant l'utilisation des WC de la place François Silvant lors de manifestations hivernales.

Utilisation des WC à la Place François Silvant

« Cette interpellation traite sur l'utilisation des WC à la Place François Silvant.

Lors de la construction du centre socioculturel des WC ont été créés dans l'annexe.

Ces WC ne sont pas utilisés lors de manifestations hivernales car le système de raccordement d'eau n'est pas hors gel.

Pour le confort des citoyens et des usagers qui viennent à la patinoire durant la période de décembre à février, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

- 1. Pour quelle raison ces WC n'ont-ils pas été réalisés de manière à pouvoir être utilisés l'hiver et ce, dès leur mise en service ?*
- 2. Des travaux de carrelage ont été réalisés dans le courant de l'année 2018 ; pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas profité de mettre en conformité la mise hors gel ?*
- 3. Cas échéant, dans quel délai a-t-elle prévu de réaliser ces travaux pour que ces WC puissent être utilisés lors de manifestations hivernales sur la place François Silvant ? »*

Lors de la séance suivante, le 17 mai 2019, Mme Danièle Petoud, Municipale, avait répondu à l'interpellation en expliquant, notamment, l'historique de la création de ces WC lors du projet de construction du Centre Socioculturel (CSCE) et en détaillant les travaux de transformation nécessaires à une utilisation durant la période hivernale. En conclusion, elle tenait les propos suivants: « un mandat d'étude sur l'ampleur des travaux nécessaires, ainsi qu'un estimatif des coûts, est en cours de réalisation et permettra d'identifier les possibilités techniques et financières d'une telle transformation ».

La présente communication municipale a donc pour but de présenter au Conseil communal les réflexions de la Municipalité sur ce sujet.

Historique

Lors de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2010, le Conseil communal d'Ecublens avait voté, à une très large majorité (8 abstentions et une voix contre), le crédit de construction du Centre socioculturel.

Lors des débats, le Conseiller communal José-Luis Hernandez avait fait remarquer que le projet ne comprenait pas de WC publics destinés aux manifestations sur la place François Silvant.

Le Syndic de l'époque avait alors répondu que la Municipalité y avait pensé et était arrivée à la conclusion que le CSCE étant ouvert la journée, les toilettes situées à l'intérieur pouvaient être utilisées. Il avait également précisé que lors de manifestations, des toilettes chimiques pourraient être installées.

Néanmoins, à la suite de cette séance et dans le cadre du développement du projet, la commission de construction avait demandé à l'entreprise Implenia, alors en charge de la réalisation de l'ouvrage, d'étudier la faisabilité de créer des WC extérieurs intégrés dans le volume du dépôt/abri vélos adossé à la station de transformation SIE. Une adduction d'eau et une canalisation étaient déjà prévues dans le devis de base.

Suite à la modification des plans, la commission de construction avait approuvé la création de ces WC extérieurs, non chauffés et non isolés.

C'est en été 2013, suite à un rapport du Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, que la Municipalité avait accepté la première installation d'une patinoire éphémère sur la place François Silvant durant la période hivernale.

Situation actuelle

Les WC de la place François Silvant n'étant ni isolés, ni chauffés, ils ne peuvent pas être utilisés durant les périodes de froid. La structure métallique légère n'est également pas étanche à l'air.

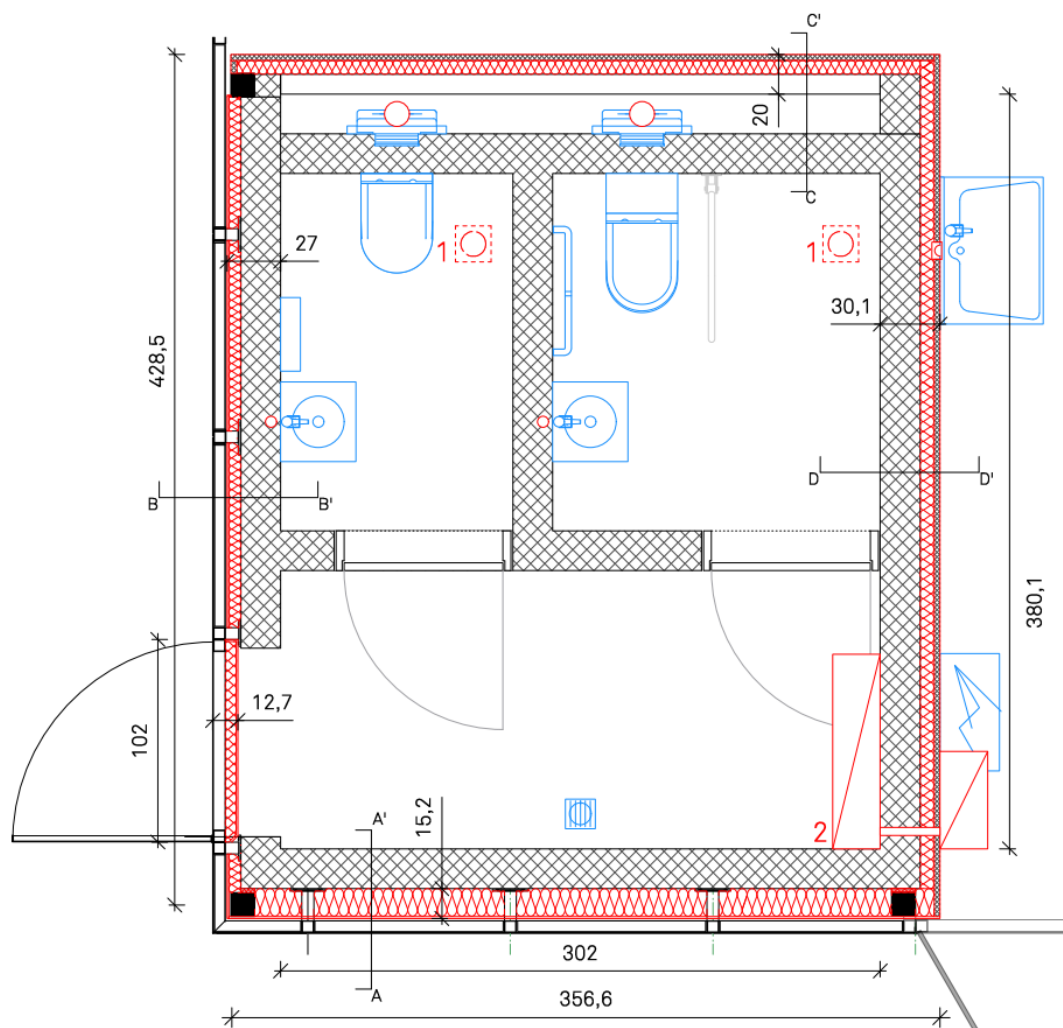
Lors de la période hivernale, les conduites sont purgées afin d'éviter tout risque de gel. Seule l'introduction sur la nourrice (arrivée des distributions de l'eau) est équipée d'une résistance électrique afin d'éviter le risque d'éclatement de la conduite.

Les travaux de carrelage réalisés en 2018 avaient pour but d'améliorer les conditions d'hygiène et de faciliter l'entretien. En effet, les murs en béton ne permettaient pas un nettoyage optimal.

Etude d'un projet d'isolation et de chauffage des WC

Afin de répondre aux questions de M. le Conseiller communal Christophe Cartier et également connaître les incidences d'une telle transformation, la Municipalité a étudié le projet et les coûts des travaux y relatifs. Afin de garantir un minimum de confort pour les personnes, les WC doivent être chauffés et isolés. Une simple isolation des conduites n'est de ce fait pas envisageable. Dès lors et afin de répondre à la Loi Vaudoise sur l'énergie (LVLEne), en vigueur depuis le 16 mai 2016, un tel projet implique d'isoler

complètement le volume des WC. La pose d'une isolation au sol impose la création d'une chape et d'une nouvelle résine au sol. L'isolation des murs demande une adaptation de la structure porteuse et de la façade métallique. L'isolation de la toiture demande également une adaptation de la charpente métallique. Enfin la pose d'un chauffage électrique, alimenté par des panneaux solaires photovoltaïques, est également nécessaire.



Plan du projet d'isolation des WC

Le montant estimatif pour ces travaux, y compris honoraires et taxes, se monte à Fr. 57'700.- TTC (+/- 20 %).

Conclusions

Au vu du faible nombre de manifestations hivernales se tenant actuellement sur la place François Silvant, la Municipalité a jugé cette dépense, donc cette transformation, trop importante. Il est à noter que les WC situés au rez-de-chaussée du CSCE sont régulièrement accessibles et ouverts lors des manifestations. Lors de l'installation de la patinoire sur la place François Silvant, des WC mobiles (« Toi-Toi ») sont loués et posés à proximité immédiate de la zone de glace et ce pour un coût d'environ Fr. 600.- TTC par saison, entretien et nettoyage compris. Cette solution permet notamment aux utilisateurs d'accéder à des WC proches, sans devoir enlever les patins à glace.

8) Décompte de clôture – Préavis n° 2018/01 – Mon Repos – Remplacement de l'ascenseur et transformation de la salle des réceptions – Demande de crédit de construction

Les travaux, qui n'ont finalement concerné que le remplacement de l'ascenseur, la transformation de la salle des réceptions ayant été refusée par le Conseil communal, sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 351.5030.219.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2018/01	Fr. 190'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 152'452.35</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 37'547.65</u>

L'importance de la moins-value de dépenses est due au fait que certains travaux n'ont pas été nécessaires et que d'autres ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis.

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

9) Décompte de clôture – Préavis n° 2018/06 – Collège Neptune – Modification de l'accès au parking et sécurisation du préau – Demande de crédit de construction

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments adressé au service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 503.5010.159.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2018/06	Fr. 150'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 133'594.50</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 16'405.50</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

10) Décompte de clôture – Préavis n° 2018/09 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 9 – Bois/Villars

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 460.5620.065.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2018/09	Fr. 353'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 281'682.90</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 71'317.10</u>

Montant pour la part d'Ecublens :

Montant selon préavis n° 2018/09 (17.27 %)	Fr. 61'000.00
Montant des dépenses	<u>Fr. 48'646.65</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 12'343.35</u>

L'importance de la moins-value des dépenses est due au fait que les travaux ont pu être adjugés pour des sommes inférieures aux devis obtenus avant le dépôt du préavis. De plus le montant de la rubrique « Divers et imprévus » n'a pas été utilisé.

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

11) Décompte de clôture – Préavis n° 2018/14 – Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement – Demande de crédit de construction

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 310.5030.212.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 2018/14	Fr. 267'000.00
Montant du crédit complémentaire par le préavis n° 2019/12	Fr. 90'000.00
Montant total des crédits	Fr. 357'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 359'261.95</u>
Plus-value de dépenses	<u>Fr. 2'261.95</u>
Participation de tiers et subvention	Fr. --

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

Le dépassement de Fr. 2'261.95 du total des crédits accordés par le Conseil communal est conforme aux compétences conférées à la Municipalité par la disposition n° 4 du préavis 2016/16 « Autorisation générale accordée à la Municipalité pour la législature 2016-2021 ».

12) Décompte de clôture – Préavis n° 2019/04 – Remplacement des panneaux d'information lumineux – Demande de crédit d'investissement

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 153.5060.323.

Montant du crédit accordé pour le préavis n° 2019/04	Fr. 109'000.00
Montant total des dépenses	<u>Fr. 105'482.46</u>
Moins-value de dépenses	<u>Fr. 3'517.54</u>
Participation d'Ecublens Animation	Fr. 25'000.00
Participation du Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise – FERL	Fr. 30'000.00

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

13) En annexe : COVID-19 : situation et gestion de la crise dans les organismes intercommunaux et les structures liés au dicastère des affaires sociales et scolaires, de l'accueil de jour, des aînés et du logement

14) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

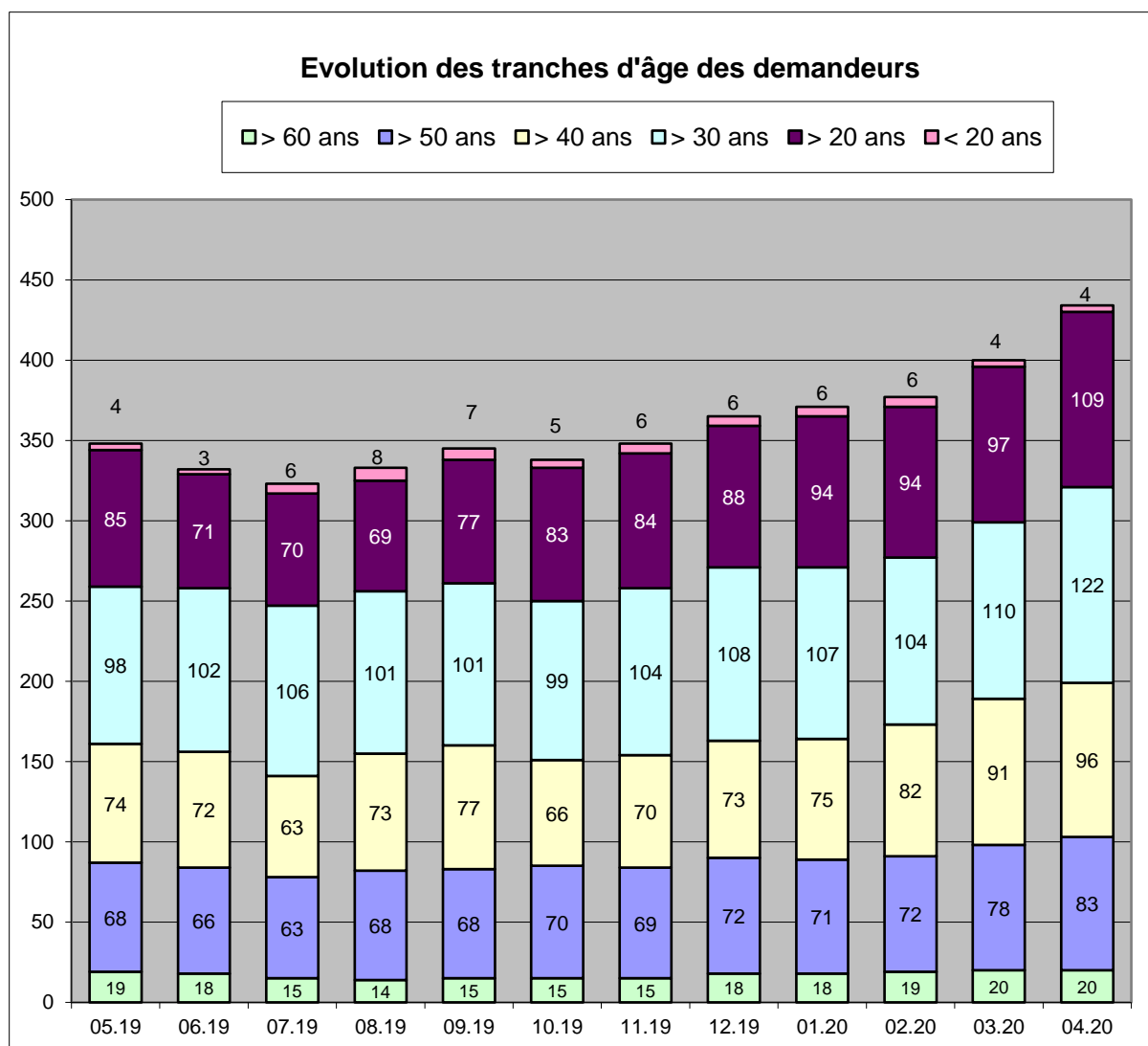
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP (y compris les chômeurs).

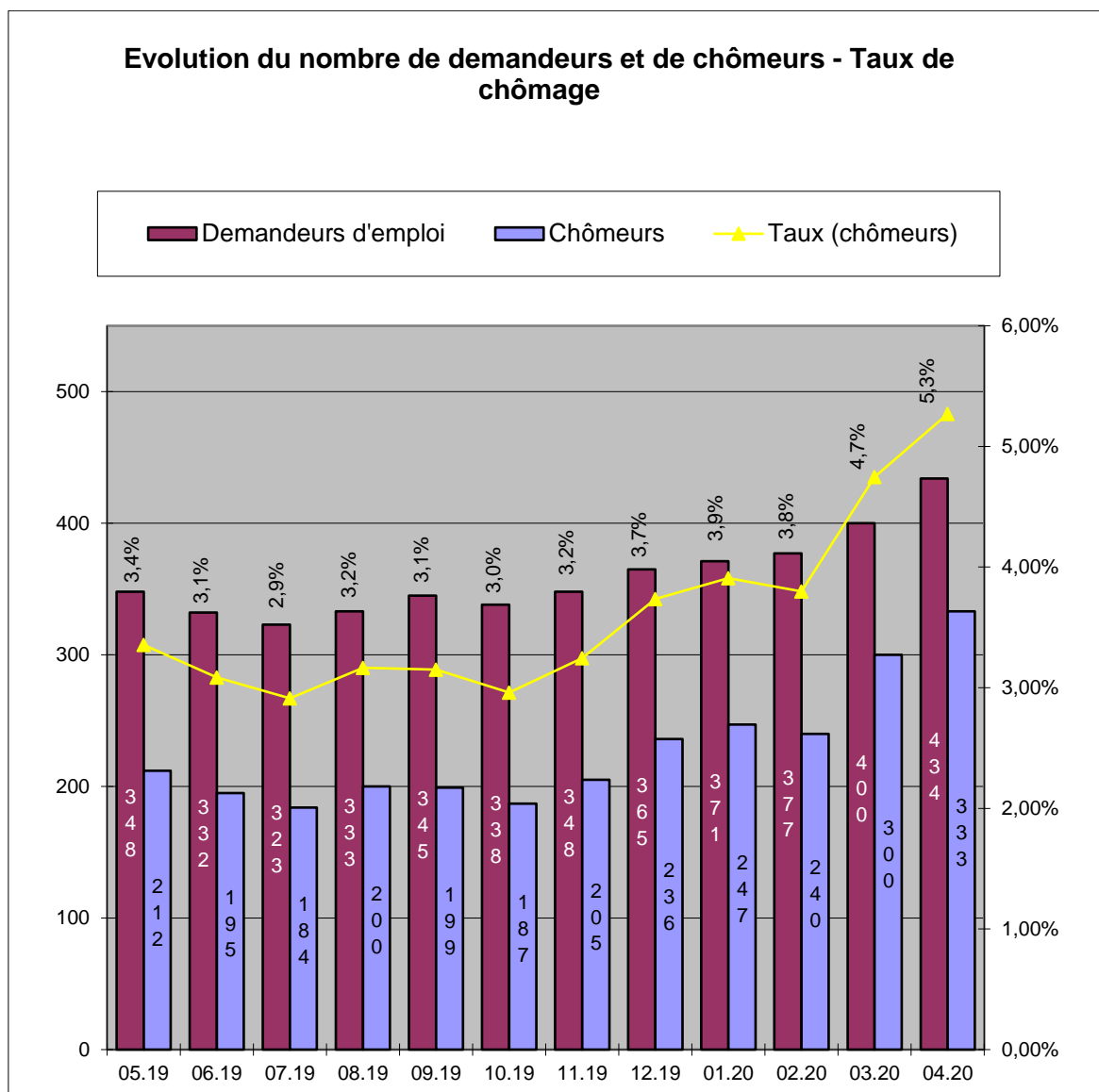
Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

<https://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/statistiques-du-chomage/>

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





15) Chiffre communal de la population

Situation au 30 avril 2020 : **13'360 habitants** (13'285 au 30 avril 2019).

La Municipalité

Annexe : mentionnée

Ecublens/VD, le 29 mai 2020
102.02-2020

COVID-19 : situation et gestion de la crise dans les organismes intercommunaux et les structures liés au dicastère des affaires sociales et scolaires, de l'accueil de jour, des aînés et du logement

1) Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL) et accueil d'urgence

Dès le 16 mars 2020 ont été décidés la fermeture de l'accueil de jour et la mise sur pied d'un accueil d'urgence. Les garderies Croc'cerises à Chavannes-près-Renens et Domino à Ecublens sont restées ouvertes pour l'accueil d'urgence pour le préscolaire. Pour le parascolaire, le réseau AJESOL a fait le choix de soutenir les enseignants des collèges en offrant l'accueil parascolaire à midi (de 12h à 13h30) et de 16h à 18h30. Pour rappel le règlement cantonal exigeait un accueil d'urgence de 7h à 18h30 pour les écoliers. Ce sont les structures d'accueil de La Plaine à Chavannes-près-Renens et de Croset Parc à Ecublens qui ont réalisé cette prestation. L'accueil familial de jour étant également suspendu, les enfants qui devaient être placés l'ont été dans les structures collectives du préscolaire ou en accueil d'urgence à l'école. Cet accueil s'est prolongé pendant toutes les vacances scolaires de Pâques jusqu'au 27 avril. L'offre d'accueil d'urgence est gratuite pour toutes les formes d'accueil et sera financée par le Canton selon des modalités encore à définir.

Dès le 27 avril 2020, l'accueil d'urgence gratuit s'est arrêté pour le préscolaire, mais est demeuré actif jusqu'au 8 mai pour le parascolaire. Les enfants qui n'avaient d'habitude pas de contrat avec l'AJESOL pouvaient toujours être accueillis. Pendant toute cette période où l'accueil d'urgence a fonctionné, ce sont 12 à 18 enfants qui ont été accueillis chaque semaine en préscolaire et une dizaine d'écoliers sur le millier d'enfants que comptent les classes primaires.

Du 11 au 21 mai 2020, l'école a rouvert ses portes au primaire avec un accueil des élèves un jour sur deux. Les contrats du parascolaire se sont aussi réactivés mais tous les jours. La mise en œuvre de l'accueil d'urgence scolaire et de l'accueil parascolaire est compliquée au vu des directives différentes selon qu'elles proviennent de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ou de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). On peut déplorer le manque de coordination entre ces deux départements qui apporte son lot de frustrations et d'injustices pour les parents. Dès le 25 mai 2020, les écoles et les structures d'accueil de jour ouvrent normalement avec des contraintes sanitaires plus légères pour l'école que celles édictées pendant les deux semaines de transition. Cette période de fermeture des structures aura un impact certain sur les finances de nos communes dans la mesure où le personnel perçoit son salaire à 100%, alors que la facturation de tous les placements, suspendue depuis la fermeture des structures, n'a repris que progressivement. Nous devrions aussi pouvoir compter sur une intervention du Canton pour financer une partie du manque à gagner important qui pourrait mettre en danger la pérennité de l'accueil de jour dans le canton après cette période de crise sanitaire.

Nous remercions les personnes qui ont travaillé sans faillir pendant toute cette période pour permettre l'accueil d'urgence, aussi bien à l'école que dans les structures de l'AJESOL. Nous remercions également la coordinatrice des présences (doyenne des écoles) qui a réalisé un pointage au jour le jour avec de nombreux contacts avec les parents concernés pendant toute la durée du confinement.

2) Association régionale d'action sociale de l'Ouest lausannois (ARASOL)

Tant au centre social régional qu'à l'agence d'assurances sociales, 95 % du personnel est en télétravail avec une permanence sur place pour gérer les documents papiers reçus. Pour la 2^{ème} quinzaine de mars le souci a été de mettre en place le télétravail, vu l'absence de tout contact physique avec les bénéficiaires, afin que le revenu d'insertion (RI) et les différentes subventions puissent être versés à la fin mars. Les 1200 bénéficiaires du RI devant fournir chaque mois leur déclaration de revenu pour le calcul de l'aide sociale, ils ont tous été contactés pour qu'ils transmettent leurs documents dans les meilleurs délais. A ce jour, toutes les prestations financières sont à jour. L'encadrement social a lieu par appels téléphoniques ou courriels.

Un redéploiement de l'activité sur site a été prévu pour le 11 mai 2020 dans les conditions de prévention sanitaires et des solutions à trouver pour respecter la distanciation sociale. Dans un 1^{er} temps sans ouverture au public puis un accueil progressif.

Au début de la crise, l'ARASOL craignait une augmentation importante des demandes d'aides financières de la part des personnes qui se trouvaient sans travail et devraient attendre les décisions d'allocation de la caisse de compensation ou de chômage. L'effort important déployé par ces caisses pour traiter un énorme volume de dossiers en peu de temps et les décisions du Conseil fédéral pour les indépendants, ont évité cette augmentation de demandes à solliciter l'aide sociale pour obtenir le minimum vital à ce jour.

3) Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (Apremadol)

La Direction de l'Apremadol, sentant monter le danger de l'épidémie, avait anticipé fin février et listé les prestations à adapter en cas de pandémie afin de restreindre les passages physiques chez les clients. Comme par exemple 2 douches par semaine au lieu de 5, le ménage une fois sur deux, etc. Le 16 mars 2020, ce plan a été mis en œuvre. Il y a aussi eu un nombre assez important de clients qui ont préféré renoncer aux passages du CMS par crainte de contamination et c'est leur famille ou le voisinage alors plus disponible qui a repris le flambeau. L'un dans l'autre cela représente une baisse de 25 % des prestations non-indispensables. Comme au niveau communal, il faut reconnaître que le tissu social et solidaire est très fort dans toute la population.

Tous le personnel administratif et les tâches administratives des soignants se sont organisés en télétravail 4 jours sur 5, un tournus étant en place pour assurer une permanence en présentiel. Si les passages auprès des clients ont diminué, ils ont été remplacés par de nombreux contacts téléphoniques.

Dès le 27 avril, l'activité a progressivement repris au domicile des clients pour les prestations non-indispensables, les proches-aidant devant pour la plupart reprendre le travail. Chaque référent fait une évaluation de chaque situation.

4) Entente intercommunale du Chalet Les Alouettes

Depuis le 13 mars dernier, plus aucune classe n'est montée au Chalet. Cette situation va perdurer jusqu'à la prochaine rentrée scolaire. Le personnel qui perçoit son salaire à 100 % profite de cette période pour faire tous les petits travaux de réparation et de peinture nécessaires au chalet. De plus, il en profite pour remettre à jour toutes les animations à organiser au chalet lorsque les enfants sont présents. Le Comité a de surcroît annulé toutes les colonies de l'été car, pour l'instant, il n'y a aucune demande d'inscription et

l'organisation du personnel pour ces camps doit se faire déjà à Pâques, ce qui n'a pu se faire en raison de l'incertitude de la situation sanitaire à ce moment.

5) Fondation les Baumettes – établissement médico-social de Renens et environs

Pour l'EMS des Baumettes, comme vous l'avez certainement lu dans la presse, la situation, comme dans de nombreux EMS du Canton, a été particulièrement dramatique et reste encore très difficile. On déplore 24 décès de résidents (sur 109) entre le 16 mars et 28 avril (sur une même période il y a normalement entre 6-8 décès), pratiquement 50 % des résidents ont été atteints et 30 % du personnel. Il y a eu jusqu'à 64 personnes absentes au plus haut de la crise sur environ 150 collaborateurs dans le personnel. Pendant quelques semaines l'EMS ressemblait plus à un hôpital qu'à un lieu de vie, chacun étant confiné en chambre, même pour les repas. Le manque de matériel de protection a été particulièrement aigu dans les EMS. En début de crise, l'institution recevait 150 masques par semaine alors que pour un jour pour un minimum de protection il en faut 300. Il semble que le Canton a mis du temps à réaliser la situation dans ces institutions. Ceci a été très anxiogène pour les équipes. Ce n'est que le 9 avril que le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a renforcé son soutien aux EMS et émis une directive les concernant. Dès le 10 avril arrive un renfort avec le Pool infirmier du CHUV et le soutien de la Protection civile. Le CODIR n'a pas manqué de remercier le personnel et la Direction et les cadres pour leur engagement et l'abnégation dont ils font preuve pendant cette période douloureuse pour l'établissement. A relever aussi, le soutien de bénévoles qui s'annoncent spontanément malgré la présence du virus. Dès le début, une newsletter a été adressée chaque semaine aux familles et au personnel sur l'évolution de la crise.

La situation actuelle se stabilise et maintenant il s'agit de s'organiser pour que cet établissement redevienne un lieu de vie mais avec une énorme prudence afin que la situation ne se péjore à nouveau. Le Centre d'accueil temporaire à la journée et la crèche-garderie fermés depuis le 16 mars vont à nouveau accueillir progressivement les bénéficiaires et les résidents auront le droit à une visite d'un proche par semaine, mais avec un protocole très strict afin de protéger l'institution.

Mme Pascale Manzini
Conseillère municipale